

# *Monographie des instituteurs – Savigny-le-Temple - 1888*

## **Évolution de la Commune de SAVIGNY le TEMPLE de 1770 à décembre 1889**

### **1° - La COMMUNE**

La commune de Savigny-le-Temple, qui compte 600 habitants, a une superficie de 1209 hectares ; elle est à une altitude moyenne de 76m40 au dessus du niveau de la mer et sous 15°50 de longitude (?) et 48°35' de latitude.

Elle est traversée par un petit cours d'eau appelé le rû de Balory, qui prend sa source dans la commune de Réau (S.et.M). Ce cours d'eau de peu d'importance faisait cependant tourner, il y a quelques années seulement, un moulin à farine au hameau de Noisement, mais ce moulin est complètement démoli.

La commune étant exclusivement agricole, a des voies de communication assez nombreuses, ses chemins vicinaux ordinaires sont très bien entretenus. Elle est traversée par deux chemins de Grande Communication et par la route départementale n°33 de Melun à Corbeil.

Elle comprend le hameau de Noisement, qui a près de 200 habitants, celui du Plessis-le-Roi, qui a 30 habitants et celui de la Grange-la-Prévôté comprenant seulement un château et une ferme qui appartiennent au même propriétaire et qui ont appartenu à la famille Bernadotte.

La ligne de chemin de fer P.L.M traverse la commune de Savigny sur une longueur d'environ quatre kilomètres, mais la station la plus rapprochée est celle de Cesson, à une distance d'environ 1500 mètres.

La commune de Savigny-le-Temple doit son nom à une ancienne résidence des Templiers dans cette localité. Ils y étaient établis en 1150 et possédaient une grande partie du territoire. En 1190, Godefroy-de-Nandy, étant en Terre Sainte, donna aux Templiers de Savigny, une terre et deux charrues. Ce sont eux qui ont fait construire l'église actuelle, vers 1150 ; c'était d'abord une simple chapelle qui a été agrandie et livrée au public dans le courant du siècle suivant.

À cette époque, les Templiers ayant disparu, leur domaine de Savigny appartenait aux Hospitaliers de Jérusalem qui firent construire une chapelle dans leur demeure.

Les Hospitaliers sont restés propriétaires et ont demeuré, sinon séjourné à Savigny jusqu'à la Révolution. À cette époque la propriété a été vendue et les bâtiments du monastère servent aujourd'hui de ferme.

**Sous la première République, et pendant le règne de Napoléon 1<sup>er</sup>, la commune portait le nom de Savigny-sur-Balory, de 1793 à 1798 du nom du petit cours d'eau qui traverse son territoire ; mais sous la Restauration, elle reprit le nom**

### de Savigny-le-Temple.

Au centre du village, on retrouve d'anciennes fondations que l'on prétend être celles d'une ancienne église. À ce même endroit, on trouve des fragments de mosaïques en marbre qui, paraît-il, sont très finement travaillées. On trouve aussi des traces d'anciennes fondations à environ 1 kilomètre du village, au lieudit La Butte Mont-blanc (avant la Butte à Mons Blanc). Ces restes prouvent au moins que si le village n'a pas été très important, il avait plus d'étendue qu'aujourd'hui.

Il est assez difficile de dire comment la commune s'est formée, car on ne trouve aucun document certain aux archives départementales ou communales.

### En 1770, le territoire comprenait 1450 hectares ainsi divisés :

Terres labourables	885ha
Friches	145
Prairies	18
Vignes	35
Bois	181
Chemins et pâtures, Propriétés construites, cours	75
Jardins, châteaux, parcs	65
Mares, fossés de vidanges, ruisseaux	46
	—
Soit en tout	1450 ha

Aujourd'hui en 1888, le territoire est un peu moins grand ; une partie a été retranchée pour être jointe à certaines communes du Département de Seine-et-Oise. Les 1209 hectares qui forment actuellement le territoire de la commune sont ainsi divisés :

Terres labourables	1020ha
Prairies	11
Vignes	5
Bois et parcs	108
Propriétés construites, cours, jardins, chemins, ruisseaux	65
	—————
En tout	1209ha

Les 1020 hectares de terres labourables produisent en moyenne, 8 500 hectolitres de blé et 600 hectolitres d'avoine, ce qui est, de beaucoup supérieur aux besoins de la commune.

Il y a dans la localité, 69 chevaux, 35 bœufs, 85 vaches et 1650 moutons. Il y a cent ans, il y avait 57 chevaux, 90 vaches et 725 moutons. Cet accroissement du nombre des bêtes de travail prouve que l'agriculture a fait grands progrès.

Personne, dans la commune, ne s'occupant de l'élevage du bétail, les agriculteurs achètent tous les animaux dont ils ont besoin. Les marchandises qu'ils ont à vendre s'écoulent généralement à Paris, une partie est cependant vendue sur les marchés de Melun (Seine-et-Marne) et de Corbeil (Seine-et-Oise).

## 2<sup>ème</sup> – L'INSTRUCTION DANS LA COMMUNE

Il paraît impossible d'établir l'histoire de l'instruction dans la commune. Les anciens registres de l'état civil sont les seules pièces que l'on puisse consulter pour juger de l'instruction des habitants. Jusqu'en 1800 environ, ces registres sont rarement signés par les personnes présentes aux baptêmes, mariages et inhumations ; généralement, il est fait mention que les témoins ne savent pas signer.

L'histoire de l'enseignement est inséparable de la liste des instituteurs, elle ne peut aussi être dressée qu'en consultant les anciens registres de l'état civil ; ordinairement les instituteurs étaient les auxiliaires du curé et signaient avec lui les actes de l'état civil, mais il y a de nombreuses lacunes, ce qui fait croire que la commune n'avait pas régulièrement un instituteur.

1° - La première mention faite d'un maître d'école remonte à l'année 1693. Encore, le nom de l'instituteur n'est-il pas indiqué et le registre ne porte-t-il pas sa signature.

2° - De 1693 à 1700, il n'est pas fait mention d'un instituteur, mais à cette époque, une inhumation a été faite par le curé « en présence de notre maître d'école, Pierre Charpentier ». La signature de ce dernier figure au bas de l'acte.

3° - En 1707, les registres sont signés de Chanfort, maître d'école. Mais depuis cette époque, jusqu'en 1767, il n'est pas fait mention d'un instituteur dans les actes.

4° - De 1767 à 1771, les fonctions d'instituteur étaient remplies par M. Ferrant. Sa signature se rencontre souvent sur les registres. Il a donc certainement rempli ces fonctions pendant quatre ans.

5° - Il a été remplacé en 1771 par M. Tergat qui a exercé jusqu'à la moitié de l'année 1772.

6° - En 1772, M. Tergat a été remplacé par M. Chapu. Il était d'après les registres : « maître des petites écoles ».

Cet instituteur était originaire de la commune, car ses frères et sœurs s'y sont mariés et y ont eu des enfants vers cette époque.

Le sculpteur Chapu est un descendant de cette famille.

6° - M. Chapu a cessé d'être instituteur en 1779. À cette époque, il fut buraliste et remplacé, comme « maître des petites écoles » par M. Richer qui a conservé ses fonctions jusqu'en 1784.

7° - En 1784, il est remplacé par M. Nicolas Geldy qui, en 1792, tout en restant instituteur, devenait officier public de l'état civil. Il signait « Nicolas Geldy, officier public ».

Comme c'est lui qui a rédigé les actes de l'état civil de 1792 à 1794, il est possible de se rendre compte, approximativement, de l'instruction qu'il pouvait avoir ; il est permis de dire qu'elle était bien élémentaire et qu'elle ne dépassait guère ce que l'on peut demander de nos jours à un enfant de 8 ou 10 ans.

8° - En 1794, M. Geldy fut remplacé par M. Maigrot, jeune homme de 18 ans, dont la famille habitait Melun. Il était : « instituteur national ». Sa signature figure sur les registres jusqu'à la fin de l'année 1796.

De 1796 à 1813, époque où la France était si troublée, on ne trouve sur aucun registre mention d'un instituteur dans la commune. Cependant le registre des passeports délivrés en 1804 porte qu'un passeport a été fait au nom de Villeroy Hyacinthe, instituteur domicilié à Savigny-le-Temple. Or ce même Villeroy Hyacinthe était curé à Savigny en 1794 ; mais rien ne prouve qu'il ait réellement exercé les fonctions d'instituteur ; les habitants les plus âgés de Savigny n'en ont jamais entendu parler ; ils savent seulement que le Curé Villeroy a abandonné les Ordres en 1794, qu'il s'est marié dans la commune, et qu'il y a résidé pendant longtemps.

Un registre déposé à la mairie porte qu'à cette époque le Curé Villeroy « a remis les clefs de l'église à M. Cochet, maire, ayant été desservant pendant 23 ans, et ayant rempli ses fonctions avec autant de zèle que de désintéressement, et à la satisfaction des habitants ».

Le registre est signé : Villeroy, curé, et Cochet, maire.

8° - Jusqu'en 1813, il n'est pas prouvé que l'administration communale se soit beaucoup occupée de l'instruction des habitants, mais un ancien registre des délibérations du Conseil municipal porte que « En 1813, le onze du mois d'avril, les membres du conseil municipal se sont réunis pour choisir un instituteur parmi les

candidats qui se sont présentés. Ils ont donné leur suffrages à M. Blanchard, instituteur à Livry, près de Melun ».

Il est certain, d'après les renseignements recueillis qu'à cette époque, l'instituteur était payé directement par les parents de ses élèves mais on ignore quelle était la rétribution payée.

Depuis quelques années, une école était installée près du cimetière qu'entourait l'église, mais l'instituteur n'était pas logé dans un immeuble communal, il touchait de la commune 100 francs comme indemnité de logement. Ce crédit figure au budget dès 1807.

9° - M. Blanchard est resté instituteur jusqu'en 1817. Son successeur a été M. Hanat Jean-Etienne, instituteur à Nandy et dont la réputation était excellente. Son arrivée dans la commune a donné lieu à un procès-verbal qui mérite d'être signalé. Il est ainsi conçu :

« Le dimanche 26 janvier 1817, nous, maire, conseillers municipaux et habitants de Savigny-le-Temple, après nous être assemblés en notre maison commune relativement à la place d'instituteur de cette commune, il s'est présenté le sieur Jean Etienne Hanat, instituteur de la commune de Nandy, muni des certificats nécessaires ; et d'après la demande qu'il nous a été faite, nous l'avons adopté, et reconnu dans le cas de remplir ses devoirs, et sommes convenus de lui faire un traitement dont la teneur suit : Savoir

Nous lui ferons deux septiers de blé en regorge de première qualité et bien nettoyé,

1° par M. Jayet, cultivateur à la Grange la Prévoté et maire de cette commune, 1 septier

2° par M. Paillet, cultivateur audit Savigny, une mine

3° par M. Jerrier, aussi cultivateur audit Savigny, deux boisseaux un quart qui lui seront payés en deux paiements égaux, l'un au premier juillet de ladite année, l'autre au premier janvier 1818, et continuer d'année en année, tant que le sieur Hanat sera instituteur dans ladite commune, moyennant qu'il y fait son devoir. Il lui est aussi accordé 100 francs pour le logement.

Nous autorisons aussi ledit Hanat à faire payer aux enfants qui commencent, un franc par mois, et pour ceux qui écrivent, un franc cinquante centimes par mois. »

Suivent de nombreuses signatures.

M. Hanat remplissait ses fonctions, mais demeurait sans doute (officiellement au moins) à Nandy car on lit au registre des délibérations du Conseil municipal que « l'an 1817, le premier mars, est comparu devant nous, Michel François Jayet, le sieur Jean-Etienne Hanat, instituteur en cette commune, qui nous a déclaré qu'il avait fait acquisition de la maison du sieur Aimable Thomas, située audit Savigny, sur la place, et qu'il désire y faire sa résidence. Et d'après nous avoir présenté les certificats de bonnes vie et mœurs dont il est porteur, nous lui avons permis de prendre domicile en cette commune, et nous en avons dressé acte. »

Signé : Jayet

La même année, M. Hanat, tout en restant instituteur, était nommé adjoint au maire de la commune. Voici l'acte de son installation :

« L'an 1817, le 26 octobre, par devant nous, François Jayet, maire de la commune de Savigny-le-Temple, arrondissement de Melun, département de Seine-et-Marne, s'est présenté le sieur Jean-Etienne Hanat, propriétaire, et instituteur de ladite commune de Savigny, et après lui avoir donné lecture de l'arrêté de M. le Comte Germain, préfet du département de Seine-et-Marne, par lequel il nomme ledit sieur Hanat adjoint de cette commune en remplacement de M. Armand, démissionnaire. Il exercera ses fonctions jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1821 »

Les fonctions d'adjoint lui ayant été renouvelées plusieurs fois, M. Hanat les exerça jusqu'en 1831. Il avait prêté serment dont la teneur suit :

« Je jure fidélité au roi, obéissance à la charte constitutionnelle, et aux lois du royaume »

Signé : Hanat

M. Hanat donna sa démission d'instituteur en 1838. Le Conseil municipal se réunit alors « relativement à la démission du sieur Hanat et la présentation, au conseil d'arrondissement d'un élève de l'école normale ».

Le registre des délibérations porte que « après avoir reçu la démission du sieur Hanat qui exerce dans la commune depuis 21 ans, nous avons procédé à l'examen des pièces exigées et dont tout instituteur doit être muni. Ayant donc examiné les

brevets et certificat de moralité du candidat, et dont nous connaissons d'ailleurs les mœurs, puisqu'il est le fils du démissionnaire et qu'il a toujours résidé dans notre commune, nous l'avons reconnu digne, tant par sa moralité que par son instruction, de succéder à son père en qualité d'instituteur dans notre commune.

C'est pourquoi Monsieur le Préfet, le Conseil municipal désirerait que le sieur Hanat Louis Hyacinthe fut nommé par le comité dans sa séance prochaine, afin qu'il pût au plus tôt exercer ses fonctions. »

Il est probable que le comité d'arrondissement n'accueillit pas la demande du Conseil municipal, car M. Hanat fils ne fut pas nommé, et M. Hanat père reprit ses fonctions qu'il exerça jusqu'en 1840.

C'est en 1838, à l'époque où M. Hanat père avait donné sa démission, qu'il fut pour la première fois, question d'agrandir l'école. Comme l'école était située tout à côté, et pour ainsi dire dans un coin du cimetière, il avait été décidé que « l'on s'occuperait activement de la translation du cimetière hors du village ». Mais l'école ne fut pas agrandie, elle resta comme précédemment jusqu'en 1852.

En 1842, la commune fit l'acquisition de la maison de M. Hanat, ancien instituteur de la commune, qui était parti à Rubelles. Dans cette maison, on installa l'école, le logement de l'instituteur et la mairie ; c'est encore dans ce même local qui n'a été que très peu modifié qu'est installée l'école ; le logement de l'instituteur, quoique un peu petit est assez convenable, mais la salle de classe est trop petite et située au bord de la rue.

10° - En 1840, M. Hanat fut remplacé par M. Trudon Louis-Auguste qui resta jusqu'en 1850, sans que rien n'eût changé dans la situation de l'Instituteur. Les états de présences à l'école accusent à ce moment 80 enfants, garçons et filles. M. Trudon Louis-Auguste quitta la commune de Savigny en 1850 ; il fut comme beaucoup d'autres révoqué pour ses opinions politiques.

11° - Son successeur fut son cousin : Trudon René qui remplit ces fonctions de 1850 à 1859. À cette époque, il donna sa démission pour entrer, en qualité de régisseur, au service particulier du maire de Savigny.



12° - Il fut remplacé par M. Deviercy Edouard, instituteur de St Siméon, arrondissement de Coulommiers. À cette époque, l'école était fréquentée par 100 enfants des deux sexes. M. Deviercy fut nommé au poste de Tournan en 1864.

13° - Son successeur fut M. Chaumat Philippe, instituteur de Buthiers (arrondissement de Fontainebleau). Il a exercé à Savigny jusqu'au mois de septembre 1870. L'école était alors fréquentée par plus de 100 élèves. Comme la commune avait plus de 600 habitants, l'administration supérieure demanda en 1865, la création d'une école publique de filles. La commune n'ayant pas pu s'imposer cette charge, un riche propriétaire, M. le comte Clary, sénateur et maire de la commune, fit les frais de construction et d'installation d'une école de filles qui, tout en étant une école libre, dirigée par des Religieuses, devait tenir lieu d'école communale.

En 1870, M. Chaumat donna sa démission d'instituteur, mais continua à résider à Savigny. Il est maintenant l'un des délégués cantonaux de l'Instruction primaire pour le canton (nord) de Melun.

14° - Il fut remplacé par M. Henry Jean-Baptiste, instituteur venant de la ville de Chaumes. M. Henry ayant été admis à la retraite au mois de septembre 1884, il fut remplacé par M. Corneille Arthur qui remplit les fonctions d'instituteur depuis cette époque.

Depuis plusieurs années, la population scolaire diminue sensiblement dans la commune, ainsi, en 1867, il y avait 91 enfants de 6 à 13 ans, il n'y en a plus en 1888 que 63.

Depuis 1867, la commune a établi la gratuité de l'école et depuis 1875, la gratuité de toutes les fournitures classiques.

L'école libre de filles est gratuite aussi ainsi que les fournitures classiques qui sont données gratuitement à toutes les élèves par le fondateur de l'école.

La population de Savigny-le-Temple a une instruction moyenne ; tous les habitants âgés de moins de 50 ans savent lire et écrire.

*Savigny-le-Temple, le quatorze décembre 1888*

*L'instituteur Arthur Corneille*